

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 02 mai 2016

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 02 mai 2016, à l'heure et au lieu habituel sous la présidence du maire M Daniel Tremblay, sont aussi présents les conseillers:

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
 Mme Édith Lalancette
 Mme Louise De Launière
 M. Serge Dufour
 M. André Côté
 M. Michel Mercier

Est également présente, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à titre de secrétaire d'assemblée.

Quelques citoyens assistent à la rencontre.

Résolution no 3563-05-16 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session:

ADOPTÉE

Résolution no 3564-05-16 Adoption du procès-verbal du 04 avril 2016

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 04 avril 2016.

**EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 04 avril 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Résolution no 3565-05-16 Ratification des comptes

- a) Liste des comptes déjà payés, Avril 2016 + salaire sec.-très. et paiements directs. Chèque no 405 à 422 incl. : \$ 32 661.48
- b) Liste des comptes à payer au 1^{er} mai 2016 : \$ 16 589.79
- c) M. Ronny Pronovost réclame son second versement pour le déneigement au montant de : \$ 1 125.00

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les listes des comptes soit acceptées telles que rédigées.

ADOPTÉE

Résolution no 3566-05-16 Dépenses des élections 2016 pour le poste du conseiller no 3

ATTENDU QU'IL y a eu des élections pour le remplacement du conseiller no 3;

ATTENDU QUE la rémunération du personnel électoral s'élève à 2336.95 \$;

ATTENDU QUE les dépenses liées aux élections s'élèvent à 35.42\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la secrétaire-trésorière fasse les chèques pour le paiement des rémunérations du personnel électoral et pour le remboursement des dépenses.

ADOPTÉE.

Résolution no 3567-05-16 Facture de services de vérification comptable

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel aux services de Sylvain Gravel CPA Inc. pour la vérification comptable pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture au montant de 7 500\$ + taxes, tel que le prévoyait la soumission;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la secrétaire-trésorière de la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette effectue le paiement au montant de 8623.13\$ à l'ordre de Sylvain Gravel CPA Inc.

ADOPTÉE.

Résolution no 3568-05-16 Facture de la Sécurité publique

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu une facture au montant de 9 470.00\$ pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'IL est possible d'effectuer le paiement en deux versements égaux 4 735.00\$, un avant le 30 juin 2016 et le second avant le 31 octobre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la secrétaire-trésorière effectue les deux versements au montant de 4735.00\$ à l'ordre du ministre des finances, en date du 03 mai 2016 et du 31 octobre 2016.

ADOPTÉE.

Résolution no 3569-05-14 Augmentation de la taxe 9-1-1.

**Règlement no 158-16
Modifiant le règlement no 125-09**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu un avis informant que le règlement décrétant que l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera modifiée;

ATTENDU QU'À compter du 1^{er} août 2016 sera imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois, par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;

ATTENDU QUE le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette approuve la modification de tarif de la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, sec.-très.

Résolution no 3570-05-16 Abat poussière

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission par SEL WARWICK, pour de l'abat poussière;

ATTENDU QUE l'offre de prix s'élève à 11,90\$ par sac de 20 kg de sel;

ATTENDU QUE la Municipalité estime ses besoins à 12 palettes de 56 sacs pour la saison estivale de 2016;

ATTENDU QUE la ZEC de la Rivière-aux-Rats souhaite commander une palette de 56 sacs de sel en même temps que la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la secrétaire-trésorière commande un total de 13 palettes de 56 sacs de 20kg de sel à la compagnie Sel Warwick, et qu'elle facture ensuite une palette à la ZEC de la Rivière-aux-Rats lors de l'arrivée de la marchandise.

ADOPTÉE.

Résolution no 3571-05-16 Versement à Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.

ATTENDU QUE Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. demande une avance de fonds de 400 000\$ pour le 26 mai 2016;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt approuvé par le ministère des affaires municipales est de 3 754 750 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le versement de 400 000\$ à l'ordre d'Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. avant le 26 mai 2016.

ADOPTÉE

Résolution no 3572-05-16 Signataires autorisés – Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE, le maire, la directrice-générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette agissant seul ou conjointement, soient par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation devant être signée par la Municipalité à titre de commanditaire de Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C., le maire, la directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité ayant le plus de pouvoir de faire et d'accomplir, ou de voir à ce que soit fait et accompli, tout geste ou toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire dans le meilleur intérêt de la Municipalité et de Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.

ADOPTÉE

Résolution no 3573-05-16 Protocole d'entente relatif à l'exploitation du secteur de l'écluse du Parc régional des Grandes-Rivières du Lac Saint-Jean

ATTENDU QUE la compétence des MRC à l'égard des parcs régionaux est prévue aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (*LCM*);

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine, après avoir adopté un règlement en ce sens, a compétence sur tout parc régional situé sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a créé et déterminé l'emplacement du Parc régional, pour son territoire, en vertu de la Résolution n° 2006-06-04;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine et la Société ont signé une entente établissant cette dernière comme mandataire responsable de l'exploitation, du développement et de l'entretien des territoires en délégation de parc régional présents sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité compte un territoire en terres publiques intra municipales sur lequel des aménagements et activités ont lieu;

ATTENDU QUE le Parc régional est un équipement à caractère supra-local et qu'en ce sens la coordination des opérations se fait dans un esprit d'équité adapté aux forces, faiblesses et particularités propres à chacune des municipalités;

ATTENDU QUE la Société, par sa mission, met en valeur des territoires publics à des fins récréatives et touristiques dans une perspective de développement durable tout en favorisant une concertation régionale quant à l'utilisation multifonctionnelle du territoire et de ses ressources;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente relatif à l'exploitation du sentier de l'écluse du Parc régional des Grandes Rivières du Lac Saint-Jean, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

Résolution no 3574-05-16 Congrès A.D.M.Q.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation pour le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tenu les 15, 16 et 17 juin au Centre des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour les membres de l'A.D.M.Q. s'élèvent à 503.00\$ + taxes;

ATTENDU QUE l'inscription doit se faire avant le 13 mai 2016 sinon des frais additionnels de 55,00\$ seront chargés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la secrétaire trésorière à inscrire la directrice générale en poste au congrès de l'A.D.M.Q. avant le 13 mai et d'effectuer le paiement relié à l'inscription au montant de 503.00\$ + taxes.

ADOPTÉE.

Résolution no 3575-05-16 Permis d'intervention no 6808-16-010 du Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit, durant les travaux sur la rue Principale, respecter les normes de signalisation en vigueur pour les travaux routiers et maintenir la circulation;

ATTENDU QUE les travaux devront être exécutés en prenant compte des clauses générales incluses dans le permis d'intervention no 6808-16-010 du Ministère des Transports du Québec valide jusqu'en février 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation Municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte le permis no 6808-16-010 et s'engage à respecter les clauses faisant partie intégrante de celui-ci et autorise la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la Municipalité.

Aménagement paysager

Mme Louise de Launière nous a informés que les Serres Turvil ne pourront respecter leur engagement à réaliser l'aménagement paysager de l'édifice municipal car ils envisagent une fermeture imminente

La municipalité s'engage à effectuer des recherches afin de trouver un nouveau soumissionnaire pour l'aménagement paysager.

Résolution no 3576-05-16 25^e Anniversaire de la Fondation Maison Colombe-Veilleux

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation pour une messe et un souper bénéfique organisé le 21 mai 2016 en l'honneur du 25^e anniversaire de la fondation de la Maison Colombe-Veilleux;

ATTENDU QUE les frais reliés à l'inscription pour le souper s'élèvent à 50.00\$ par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise M. Daniel Tremblay, maire, à s'inscrire au souper avec la personne de son choix et la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement à l'ordre de la Fondation de la Maison Colombe-Veilleux au montant de 100.00\$.

ADOPTÉE.

Résolution no 3577-05-16 Entretien du Rang Ste-Anne

ATTENDU QUE les opérations forestières ont recommencé dans le secteur nord du Rang Sainte-Anne;

ATTENDU QU'il y aura beaucoup de transport de bois et plus de circulation dans le secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale demande à Produits Forestiers Résolu, Rébec et Multi R.S. d'effectuer les travaux d'entretien dans le rang Sainte-Anne pour toute la durée des opérations forestières.

Résolution no 3578-05-16 Subvention pour formation des secouristes bénévoles

ATTENDU QUE M. Normand Schmitt nous informe qu'il y aura une formation qui se tiendra à Péribonka en juin, pour le comité de secouristes bénévoles afin de renouveler leur carte de compétences;

ATTENDU QUE le comité de secouristes bénévoles demande une subvention de 25.00\$ par personne inscrite, et il y a quatre inscriptions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de subventionner le comité de secouristes bénévoles pour cette formation et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le chèque de 100.00\$ à l'ordre de M. Normand Schmitt.

ADOPTÉE.

Résolution no 3579-05-16 Levée de la rencontre

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 20 heures 30 minutes.

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, sec-trés.